



ARRONDISSEMENT DES ANDELYS  
CANTON DE ROMILLY SUR ANDELLE

Code postal : 27 610  
Téléphone : 02-32-48-73-00  
Fax : 02-32-49-28-00

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL  
ORDINAIRE MERCREDI 4 DECEMBRE 2019**

Etaient présents :

Monsieur Jean-Luc ROMET, Maire,  
Monsieur Didier HOUSSAYE, Adjoint,  
Monsieur Xavier CHIVOT,  
Madame Pascale GERARD,  
Monsieur Pierre CHIAPELLO, Délégués  
Monsieur Frédéric VIEUX,  
Madame Valérie DELABRIERE, Conseillers Municipaux,  
Madame Marie-Thérèse LANGLET,  
Madame Marie-Hélène CLEMENT-FRELICOT,  
Madame Nadia ABDELAZIZ,  
Madame Pascale BIVILLE,  
Monsieur Alain DULONDEL,  
Madame Monique MASSELIN,  
Monsieur Guy DUPUIS,  
Madame Monique LEGROUT,  
Monsieur Joseph AMELOT,  
Monsieur Daniel MANIERE.

Absents excusés :

Madame Dominique DAVID qui avait donné procuration à Madame Pascale BIVILLE.  
Monsieur Bernard HURAY qui avait donné procuration à Monsieur Pierre CHIAPELLO.  
Madame Josette PALIER-LEBRETON qui avait donné procuration à Madame Marie-Hélène CLEMENT-FRELICOT.  
Madame Aurélie BIERRE qui avait donné procuration à Monsieur Xavier CHIVOT.  
Madame Catherine COLIN qui avait donné procuration à Monsieur Guy DUPUIS.  
Madame Muriel BÉZIEL qui avait donné procuration à Monsieur Daniel MANIERE.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse LANGLET.

Assistait également à la réunion : Monsieur Gilbert ROTH, Secrétaire Général.

Convocation du 18 Novembre 2019.

Nombre de Conseillers présents : 17

En exercice : 23

Votants : 23

Avant de démarrer la séance, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la dernière réunion de ce mandat se déroulera le Lundi 17 Février 2020 à 18h30.

**I) Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du Lundi 18 Novembre 2019 :**

**Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du Lundi 18 Novembre 2019 est approuvé à l'unanimité tel que présenté.**

**II) Avance sur subvention de la MJC A.L.E.R. :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de la MJC A.L.E.R. qui sollicite une avance de 20.000 € sur la subvention de 2020, afin de pouvoir payer, entre autres, les salaires du 1<sup>er</sup> trimestre 2020. Cette avance sera déduite du montant attribué en 2020.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **donne son accord à l'avance de subvention de 20.000 € à la MJC A.L.E.R.,**
- **décide de virer du Compte 022 « Dépenses imprévues » au compte 6574 « Subvention de fonctionnement aux associations et autres », la somme de 20.000 €.**

**III) Avenant au service IDS (Instruction du Droit des Sols) :**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet d'avenant de la convention de mise à disposition du service instructeur commun entre la Communauté de Commune Lyons Andelle et la commune de Romilly sur Andelle.

Vu la loi n°2014-366 dite ALUR en date 24 mars 2014 et notamment son article 134 ;  
Vu la loi NOTRe portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République en date du 7 août 2015 ;  
Vu la convention de mise à disposition du service instructeur commun conclue entre la Communauté de communes Lyons Andelle et la commune de Romilly sur Andelle ;

Monsieur le Maire rappelle que la loi ALUR du 24 mars 2014 a mis fin à la mise à disposition à titre gracieux des services de l'État pour l'instruction des autorisations d'urbanisme pour les communes appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Dès lors, les Communautés de communes du canton de Lyons-la-Forêt, de l'Andelle, du canton d'Etrepagny, Epte-Vexin-Seine, Gisors-Epte-Lévrière et des Andelys et de ses environs, ont choisi de créer au 1<sup>er</sup> juillet 2015 un service commun pour l'instruction du droit des sols au profit de leurs communes membres.

Monsieur le Maire précise que ce service d'instruction commun appelé « Mission IDS », a permis d'atteindre des seuils de compétences et d'économie d'échelle pertinents.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté de communes Lyons Andelle et Seine Normandie Agglomération ont proposé de poursuivre d'instruire les autorisations d'urbanisme en lieu et place de leurs communes membres.

Monsieur le Maire ajoute que les conventions de mise à disposition du service instructeur commun, conclues entre la Communauté de Communes Lyons Andelle et ses communes membres à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour une durée de 3 ans renouvelable une fois, arrivent à terme le 31 décembre 2019.

Afin d'assurer la continuité du service, Monsieur le Maire propose de prolonger par voie d'avenant la durée de validité de ladite convention jusqu'au 31 décembre 2020, sauf dénonciation par l'une des deux parties avec un préavis de 6 mois.

Monsieur le Maire précise que les autres dispositions de la convention initiale établie entre la Communauté de Communes Lyons Andelle et la commune de Romilly sur Andelle demeurent inchangées.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant de prolongation relatif à la convention de mise à disposition du service instructeur commun tel que présenté.**

Ce service de l'IDS s'élève à près de 10.000 € par an pour la commune.

#### **IV) Location de salles pour les petites entreprises :**

Monsieur HOUSSAYE fait part au Conseil Municipal qu'il s'agit de permettre à certaines entreprises qui n'ont pas de « pas de porte » de proposer physiquement leurs services aux habitants.

Il propose la mise à disposition de la salle Condorcet pour une journée (renouvelable une fois dans l'année) aux entreprises d'E-Commerce sises à Romilly sur Andelle qui n'ont pas de « pas de porte » physique aux fins de présenter, promouvoir et vendre les produits qu'elles fabriquent ou qu'elles commercialisent.

Seul le responsable de l'entreprise traitera avec la mairie et engagera sa responsabilité. Une attestation de la Chambre des Métiers ou du registre du commerce sera demandée.

Tarif à la journée : 20 €.

Conditions de mise à disposition : sont autorisés tous types de produits sauf les inflammables.

La publicité sur le lieu et aux alentours sera règlementée.

Un règlement intérieur sera signé avant la location.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le tarif de la journée de location de la salle Condorcet (ancienne Mairie) à 20 €. Ceci permettra aux petites entreprises d'E-commerce de se faire connaître et de proposer leurs activités aux habitants.**

Monsieur HOUSSAYE indique que 11 entreprises d'E-commerce sont recensées dans la commune.

#### **V) Modification simplifiée du PLU sur deux zones :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du PPRI, il avait été demandé le changement de zonage de deux parcelles. En raison de cette modification, il fait part qu'il est nécessaire d'inscrire le PLU au géoportail urbanisme, et que ces opérations, non prévues au budget, nécessitent un virement de crédit.

a) Modification simplifiée de la zone NL pour la parcelle AB n° 657 :

La parcelle Section AB n° 657 d'une contenance de 11.187 m<sup>2</sup> classée en zone NL, en centre-ville, a été réservée par la municipalité actuelle et depuis plus de 30 ans par les municipalités précédentes pour un projet de « centre-ville ».

Vu,

- la loi n° 2000-1208 du 13/12/2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain,
- le décret n° 2001-260 du 27 mars 2001 modifiant le code de l'urbanisme et le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique relative aux documents d'urbanisme,
- la loi n° 2003-590 du 02/07/2003 urbanisme et habitat,
- le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-34 et R.153-12, L.103-2 à L.103-6,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, soucieux de suivre l'évolution et le développement de sa commune, après en avoir délibéré, décide :

- 1) de prendre acte de l'opportunité et de l'intérêt pour la commune d'engager une procédure de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme et de préciser ses objectifs comme suit : « projet centre-ville ».

Ce qui se traduira au PLU par :

- « le classement partiel de la zone NL en zone AUA (parcelle n° 657) ».
- 2) D'ouvrir la concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, selon les modalités définies ci-après :
    - Affichage à la Mairie,
    - Mise à disposition du dossier et d'un registre d'observations,
    - Parution dans la Lettre de Romilly,
    - Réunion publique.
  - 3) De charger le bureau d'études compétent pour réaliser cette révision simplifiée du PLU
  - 4) De tirer le bilan de la concertation et de la clôturer, préalablement à l'enquête publique ;
  - 5) De donner autorisation au Maire de signer tout contrat, avenant ou convention de prestation de service nécessaire à la révision simplifiée du PLU,
  - 6) De notifier la délibération municipale à :
    - Monsieur le Préfet de l'Eure,
    - Monsieur le Président de la Région Normandie,
    - Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Eure,
    - Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Eure,
    - Monsieur le Président de la Chambre des Métiers de l'Eure,
    - Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de l'Eure.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois, et mention en sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

b) Modification de la zone AUD pour la parcelle AD n° 364 :

Il est prévu une zone à usage éducatif de loisirs et d'urbanisation limitée pour la parcelle cadastrée Section AD n° 364 d'une contenance de 47.762 m<sup>2</sup> classée en zone AUD située à proximité du collège et du complexe Louis ARAGON.

Vu,

- la loi n° 2000-1208 du 13/12/2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain,
- le décret n° 2001-260 du 27 mars 2001 modifiant le code de l'urbanisme et le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique relative aux documents d'urbanisme,
- la loi n° 2003-590 du 02/07/2003 urbanisme et habitat,
- le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-34 et R.153-12, L.103-2 à L.103-6,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, soucieux de suivre l'évolution et le développement de sa commune, après en avoir délibéré, décide :**

**1) de prendre acte de l'opportunité et de l'intérêt pour la commune d'engager une procédure de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme et de préciser ses objectifs comme suit : zone à usage éducatif, loisirs, urbanisation limitée.**

**Ce qui se traduira au PLU par :**

- « le classement partiel de la zone AUD en zone AUB (parcelle n°364) ».

**2) D'ouvrir la concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, selon les modalités définies ci-après (à déterminer) :**

- Affichage à la Mairie,
- Mise à disposition du dossier et d'un registre d'observations,
- Parution dans la Lettre de Romilly,
- Réunion publique.

**3) De charger le bureau d'études compétent pour réaliser cette révision simplifiée du PLU ;**

**4) De tirer le bilan de la concertation et de la clôturer, préalablement à l'enquête publique ;**

**5) De donner autorisation au Maire de signer tout contrat, avenant ou convention de prestation de service nécessaire à la révision simplifiée du PLU,**

**6) De notifier la délibération municipale à :**

- Monsieur le Préfet de l'Eure,
- Monsieur le Président de la Région Normandie,
- Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Eure,
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Eure,
- Monsieur le Président de la Chambre des Métiers de l'Eure,
- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de l'Eure.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois, et mention en sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

c) Inscription du PLU au géoportail urbanisme :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il est obligatoire d'inscrire les modifications du PLU précitées sur le géoportail.

Cette inscription servira également au service urbanisme et est chiffrée à la somme de 1.992 €.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, donne son accord pour l'inscription du PLU au géoportail urbanisme.**

d) Virement de crédits :

Considérant les dépenses nouvelles liées aux modifications du PLU, lesquelles n'avaient pu être provisionnées au Budget Primitif, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de virer du Compte 020 « Dépenses imprévues » au compte 202 « Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme » la somme de 11.000 €.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, donne son accord pour virer du compte 020 « Dépenses imprévues » au compte 202 « Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme », la somme de 11.000 €.**

**VI) Tarifs restauration scolaire 2020 :**

Madame GERARD présente au conseil municipal comme suit, la proposition des tarifs du restaurant scolaire au 1<sup>er</sup> Janvier 2020. L'augmentation prévue est d'environ 1,5 % soit près de 5 centimes, excepté pour les enfants de Romilly sur Andelle qui apportent leur repas pour raison de santé dont le montant reste inchangé.

	Tarifs 2019	Proposition tarifs 2020 Augmentation environ 1,5 %
Enfant scolarisé de Romilly sur Andelle	3,10	3,15
Enfant scolarisé de Romilly sur Andelle mangeant exceptionnellement	4,15	4,20
Enfant extérieur scolarisé à Romilly sur Andelle	4,10	4,15
Enfant extérieur scolarisé à Romilly sur Andelle mangeant exceptionnellement	5,25	5,30
Enfant de Romilly sur Andelle qui apporte son repas pour raison de santé	0,75	0,75
Enfant hors commune qui apporte son repas pour raison de santé	0,95	1,00
Enseignant et agent communal en fonction à Romilly sur Andelle	4,40	4,45
Repas exceptionnel adulte pris avec autorisation de Monsieur le Maire	6,60	6,65

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, donne son accord aux tarifs de la restauration au 1<sup>er</sup> Janvier 2020 tels que présentés.**

Monsieur CHIAPELLO rappelle au conseil municipal que le prix réel d'un repas revient à 7,50 € pour la commune.

## **VII) Ecritures de régularisation comptable :**

Monsieur VIEUX informe le Conseil Municipal de la nécessité de régulariser d'anciennes opérations comptables, lesquelles n'auront pas d'incidences financières au niveau du budget, soit [136.269 € (transfert ancien service des eaux) + 810,42 € (fontaine à eau) + 3.064,20 € (branchement bibliothèque)].

Il indique qu'il s'agit d'écritures patrimoniales au chapitre 41.

Il propose d'une part, l'augmentation du compte 21538 (Dépenses) de 140.143,62 €.

D'autre part, l'augmentation du compte 21531 (Recettes) de 140.143,62 €.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, donne son accord à la proposition de Monsieur VIEUX.**

## **VIII) Communications et informations :**

### **a) Remerciements :**

La famille DEPINAY remercie la municipalité pour les marques de sympathie lors du décès de Madame Lydie DEPINAY.

La famille POUTEAU remercie la municipalité pour les marques de sympathie lors du décès de Madame Chantal POUTEAU.

Monsieur CALLENS, magasin POLLEN, remercie la municipalité pour son soutien envers les commerces de proximité.

La MJC A.L.E.R. remercie la municipalité pour le prêt du complexe Louis ARAGON pour l'organisation de leur Loto, ainsi que pour l'aide matérielle apportée pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions pendant les mois de Juillet et Août.

Le RPFC remercie la municipalité pour l'achèvement des travaux de sécurisation du stade.

EUR'EN CIEL remercie la commune pour son hospitalité durant leur activité « vol libre » depuis tant d'années.

L'association UNC remercie la municipalité pour l'éclairage en bleu, blanc, rouge du Monument aux Morts qu'elle trouve magnifique. Madame MAILLE, Présidente de cette association, précise qu'elle est fière de Romilly. Madame MAILLE et nos porte-drapeaux sont très honorés de représenter Romilly sur Andelle lors de commémorations extérieures.

Le CNFPT remercie la municipalité pour le prêt de la salle CONDORCET lors d'une formation sur les fondamentaux du budget pour les secrétaires de Mairie.

b) SY.G.O.M. :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du rapport annuel 2018 du SY.G.O.M., consultable au secrétariat de la mairie.

c) S.I.E.G.E. :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le rapport d'activité de l'année 2018 du S.I.E.G.E. peut être consulté au secrétariat de la mairie.

d) Syndicat d'Assainissement :

Monsieur DULONDEL informe le conseil municipal que les travaux de changement des canalisations d'eaux usées rue Blingue, réalisés par la SOGEA se poursuivent. Ils devraient être terminés en Avril 2020.

Le dernier tronçon portera sur la partie comprise entre la boulangerie et la Résidence de l'Andelle.

Monsieur le Maire fait part qu'il a eu confirmation que la voirie et les trottoirs abîmés lors de ces travaux seront refaits à neuf.

e) Collecte des ordures ménagères :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les ordures ménagères des habitants, domiciliés Sente des Jardins du Couchant sur la portion de rue comprise entre le Chemin ROUSSEL et la rue Saint-Georges, déposent leurs ordures ménagères dans des bennes mises à disposition par la commune et le SY.G.O.M., à l'intersection de la Sente des Jardins du Couchant et du Chemin ROUSSEL.

Le feu avait été mis à ces poubelles dans la nuit du 5 Janvier 2019 et avait brûlé la haie d'arbres des riverains.

Considérant qu'il n'y a pas d'autre emplacement pour entreposer les conteneurs et pour rassurer les riverains, Monsieur le Maire propose au conseil municipal que, si le feu se déclarait à nouveau aux conteneurs, la commune prendrait à sa charge la réparation de la clôture.

f) Convention « aménagement du terrain de football – Gaston PHILBERT » :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que le club de football « Romilly – Pont Saint Pierre Football Club (R.P.F.C.) évolue en Régionale 1 avec des équipes de communes bien plus importantes que la nôtre. Nous sommes fiers de leur classement.

Afin de permettre au R.P.F.C. de continuer à évoluer en Régionale 1, des aménagements ont été réalisés à la demande de la Ligue de Football (abris, grilles, ...).

Ces aménagements ont bénéficié d'une participation de la Ligue de Football et le reste à charge a été partagé entre les communes de Romilly sur Andelle et Pont Saint Pierre. Une convention est signée avec la commune de Pont Saint Pierre. La dépense avait été provisionnée au Budget Primitif.

g) Rénovation thermique, transition écologique, aménagement et agrandissement de la mairie :

Suite à la réunion du conseil municipal du 18 Novembre 2019, au cours de laquelle avait été évoquée la rénovation thermique de la mairie actuelle, un audit énergétique et thermique a été proposé pour un montant de 2.800 € HT. Il sera soumis au vote du conseil municipal de Février.

Une copie de la demande de subvention, au titre de la DETR pour les travaux de rénovation thermique et d'agrandissement de la mairie, a été transmise à Monsieur le Sénateur, Hervé MAUREY et à Madame la Sénatrice, Nicole DURANTON. Ceux-ci ont écrit à Monsieur le Préfet en lui demandant d'apporter une attention toute particulière à cette demande et d'y répondre favorablement.

h) Madame Virginie SENE-ROUQUIER, Sous-Préfète :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré le Lundi 2 Décembre 2019, Madame SENE-ROUQUIER, la nouvelle Sous-Préfète, qui a remplacé Madame Anne FRACKOWIAK-JACOBS.

i) Procès :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que depuis 2008, quatre procès ont été intentés contre la commune de Romilly sur Andelle.

Les trois premiers, respectivement, par ENEDIS, par le Conseil Départemental pour le contournement de la commune par la RD 19, par un ex-agent de la commune, ont été gagnés.

Le quatrième en cours, qui est inscrit à l'audience du Tribunal Administratif du 12 Décembre 2019, porte sur des indemnités réclamées par un ménage qui comptait construire dans le lotissement Saint Crespin.

Ce ménage réclamait au départ la somme de 110.000 €.

Compte-tenu que les anciens propriétaires ont remboursé la part du terrain, ce montant a été diminué.

La SMACL, assureur de la commune, a confirmé que si la commune perdait, elle réglerait le montant des indemnités réclamées.

j) Travaux de voirie à Pîtres :

Compte-tenu d'importants travaux de voirie dans la commune voisine de Pîtres, une déviation des poids-lourds vers Romilly sur Andelle, via l'Avenue de la Gare et la rue des Hautes-Rives (RD19) a été mise en place.

k) Skate-park :

Les dossiers de demandes de subvention près de l'Etat, la Région, le Département pour les travaux du skate-park ont été transmis. Le règlement s'effectuera en Décembre.

l) Mise à disposition de matériel :

L'entreprise DELAGRAVE a donné aux écoles de la commune du matériel scolaire. Ils en ont été remerciés.

m) Printemps Littéraire Romillois :

Le Printemps Littéraire Romillois devient biennal. La prochaine édition se déroulera le 18 Avril 2021. En 2020, il y aura le Printemps du film Romillois.

n) Fleurissement :

La deuxième fleur pour la commune a été confirmée par le Jury Régional.

o) Conseillers communautaires à la C.D.C.L.A. :

Le nombre de conseillers communautaires de Romilly sur Andelle, qui siègeront à la C.D.C.L.A. après le renouvellement des conseils municipaux de Mars 2020, a été arrêté par Monsieur le Préfet à sept.

p) Eure Normandie Numérique :

Eure Normandie Numérique fait part que pour le très haut débit, la fibre, les premières prises seront raccordables au deuxième trimestre 2020.

q) Plan Particulier de Mise en Sûreté dans les établissements scolaires (P.P.M.S.) :

En raison de l'incendie survenu auprès de la société LUBRIZOL à Rouen, le Jeudi 26 Septembre 2019, le P.P.M.S. prévu le 15 Octobre a été reporté au Mardi 19 Novembre 2019.

r) Rapport d'activité de la C.D.C.L.A. :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, par le biais d'un vidéoprojecteur, le rapport d'activité 2018 de la C.D.C.L.A.

s) Indemnités de fonction :

Dans le cadre de la Loi NOTRe, il était prévu au 1<sup>er</sup> Janvier 2020, la suppression des indemnités de fonction des présidents et vice-présidents des syndicats de communes.

Cette disposition a été modifiée par la loi « Engagement et Proximité ».

Les présidents et vice-présidents des syndicats de communes continueront à percevoir leurs indemnités.

t) Le Mercanti :

Par courrier du 19 Octobre 2019, les représentants du Mercanti nous informent qu'ils ferment de leur boutique, mais qu'ils continuent leur activité ambulante.

u) Travaux de voirie :

Les travaux de voirie, au carrefour rue du Moulin Pouchet / Chemin du Mulhomme (arbre de la réconciliation) sont terminés, ainsi que ceux Chemin de la Nation et Sente du Rivage.

Les travaux de voirie rue aux Ormes sont reportés en Février - Mars 2020.

#### v) Corrida :

La « Corrida » organisée par les Mille-Pattes n'aura plus lieu en raison des contraintes du règlement de la Fédération d'athlétisme.

#### Activités communales passées :

##### Réception des élèves italiens :

Le vendredi 4 octobre, nous avons reçu à la mairie les **élèves de 4<sup>ème</sup>** du collège la Côte des Deux Amants et leurs **jumelés du collège italien** de MOGLIANO VENETO qui est situé près de Venise. Ils étaient accompagnés de leurs professeurs et de Madame MANELLI, Principale du collège.

##### Armistice de 1918 le lundi 11 novembre :

Nous avons commémoré le lundi 11 novembre l'**armistice de 1918** en collaboration avec les anciens combattants ainsi que la municipalité de Pitres.

##### Cérémonie de la citoyenneté le vendredi 29 novembre :

Nous avons organisé notre troisième **cérémonie de la citoyenneté** le vendredi 29 novembre à la mairie. Tous les jeunes de 16 et 17 ans y étaient conviés. Nous leur avons présenté notre commune grâce à un montage audio-visuel et nous leur avons fait part des droits et des devoirs des citoyens.

#### Activités communales à venir

##### Commémoration du 5 décembre :

Le jeudi 5 décembre, l'**UNC** et la **commune** rendront hommage aux Anciens Combattants d'Algérie, du Maroc et de la Tunisie.

##### Colis de Noël :

Des jeunes de notre commune vont distribuer le samedi 14 décembre les **colis de Noël** à tous nos seniors âgés de plus de 65 ans (188 couples et 252 personnes seules, soit 628 personnes). Nous avons le grand plaisir d'organiser cette distribution. Des membres du CCAS iront remettre un cadeau à ceux qui sont hospitalisés.

##### Noël de la commune :

Nous aurons le **Noël de la commune** le dimanche 15 décembre à l'espace Aragon à 15h (spectacle de magicien « Magie Ballons – Alex Dorsay », goûter, arrivée du Père Noël) et nous espérons accueillir comme l'année dernière plus de 300 enfants et parents de Romilly. L'entrée est évidemment gratuite.

##### Repas avec nos employés communaux :

Nous organisons un repas avec nos **employés communaux** le mercredi 18 décembre au C.A.R.R.E.

Père Noël dans nos écoles :

Des membres de notre Conseil Municipal vont passer avec le **Père Noël** dans nos écoles pour distribuer aux scolaires des friandises le mardi 17 décembre.

Vœux du Maire pour tous :

Retenez la date des « **Vœux du Maire pour tous** » où vous êtes invités : le vendredi 10 janvier 2020 à 18 h à la salle Aragon. Un bilan de l'année 2019 sera présenté. A cette occasion, nous pourrons partager le verre de l'amitié.

Vœux à la Potière :

Nous fêterons les **vœux aux habitants de La Potière** le samedi 11 janvier 2020.

Palmes Romilloises :

Nous allons organiser la 12<sup>ème</sup> édition des « **Palmes Romilloises** » le vendredi 14 février 2020 à l'espace Louis Aragon. Nous honorerons les habitants qui ont marqué l'année 2019 par leurs actions ou activités (diplômes du travail, médailles dans le domaine culturel, sportif ou social, mention au Brevet des collèges, maisons fleuries, illuminations de Noël, diverses distinctions). Vous y êtes tous invités.

Monsieur HOUSSAYE invite les conseillers à distribuer le bulletin municipal de Décembre avec l'agenda 2020 et l'invitation aux Vœux du Maire avant le 15 Décembre prochain.

**Dates à retenir présentées par Monsieur CHIVOT :**

- L'Assemblée Générale de l'association MCVA (Trial moto club) le Vendredi 6 Décembre 2019 à 19 heures salle du Marais.

- Le Romillython le week-end du 7 et 8 Décembre 2019 à l'espace Louis ARAGON.

- L'Assemblée Générale de l'association LC AUDIO Vendredi 13 Décembre 2019 à 20h30 salle du Marais.

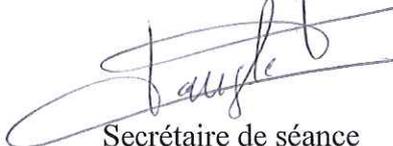
- Le recyclage de papier au collège le Vendredi 10 et Samedi 11 Janvier 2020.

Monsieur VIEUX invite les conseillers à participer aux concerts de Noël de l'Ecole de Musique les 18 et 19 Décembre 2019 à 18h30 à l'espace Louis ARAGON.

Monsieur CHIAPELLO fait part que les écoles et le restaurant scolaire seront ouverts le 5 Décembre 2019.

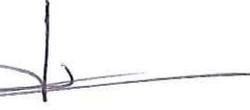
Personne ne sollicitant plus la parole, la séance est levée à 22h30.

Marie-Thérèse LANGLET

  
Secrétaire de séance



Jean-Luc ROMET

  
Maire